



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance régulière du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue au lieu ordinaire des sessions ce quatrième jour du mois de février de l'an deux mil vingt à dix-neuf heures, sont présents: Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Linda Roussy, Diane Aubut et Nancy Huard ;

tous conseillers (ères), formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Genade Grenier.

La directrice générale est aussi présente

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

### ORDRE DU JOUR

#### RÉSOLUTION N° 2020-17

Proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que les points suivants à l'ordre du jour soient acceptés.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2020 et suivi
4. Approbation des comptes
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossier des élus
8. Résolution comité incendie
9. Achat en commun
10. Résolution ouverture de poste camping
11. Adoption Règlement 257
12. Entretien bureau
13. Voirie
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

### PROCÈS-VERBAL

#### RÉSOLUTION N° 2020-18

Proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2020 soit adopté, tel que lu.

### COMPTES

#### RÉSOLUTION N° 2020-19

Proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité que les comptes, certificat numéro 02-2020 au montant de 6 698.36\$ et certificat numéro 02A-2020 au montant de 22 541.25\$ et certificat no 02B-2020 au montant de 445.83 soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

### DONS



N° de résolution  
ou annotation

## LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

### ADHÉSION CHAMBRE DE COMMERCE RÉSOLUTION NO 2020-20

Il est proposé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que le conseil Municipal renouèle son adhésion auprès de la Chambre de Commerce Baie-Des-Chaleurs au coût de 137.97\$.

La directrice est autorisée à émettre ce chèque.

### COMITÉ INCENDIE RÉSOLUTION NO 2020-21

- **Considérant** la nécessité de se conformer au schéma de couverture de risques en matière d'incendie adopté par la Municipalité régionale de comté de Bonaventure (MRC) ;
- **Considérant** le regroupement de nos quatre municipalités avec la ville de Paspébiac pour répondre au schéma de couverture de risques en matière d'incendie adopté par la Municipalité régionale de comté de Bonaventure (MRC) ;
- **Considérant** l'entente inter municipale en matière de sécurité incendie signée le 22 juin 2016 dans un regroupement municipal des cinq municipalités;
- **Considérant** que cette entente a pour objet la gestion du service incendie sur nos territoires;
- **Considérant** la nécessité d'être informé de façon plus précise et plus récurrente sur les enjeux et les décisions de la ville de Paspébiac en matière de sécurité incendie;
- **Considérant** que ces décisions peuvent avoir un impact financier important et que nous sommes tous imputables envers nos contribuables;
- **Considérant** que nous défrayons une partie des frais d'opération du service incendie de la ville de Paspébiac;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Gérard Litalien et appuyé par le conseillers Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Godefroi demande à la ville de Paspébiac

- De réactiver le comité inter-municipal.
- Qu'un calendrier de 6 rencontres soit établi en tout début d'année civile tel que prévu à l'entente.
- De fournir lors de ces rencontres du comité inter-municipal un rapport d'activités détaillé incluant la ventilation des coûts d'opération du service incendie.
- Que le chef pompier transmette un rapport d'activités bimestriel incluant le nombre de sorties et les frais engendrés par celles-ci.
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Réjean Bastion, maire à la ville de Paspébiac, Madame Annie Chapados, directrice-générale par intérim, à la ville de Paspébiac, Monsieur David Thibault, préventionniste à la MRC de Bonaventure, à Stéphane Lepage, chef pompier à la ville de Paspébiac et à Monsieur Raynald Méthot, conseiller aux opérations régionales au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



N° de résolution  
ou annotation

**ACHAT EN COMMUN**  
**RÉSOLUTION N° 2020-22**

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de faire appel à la MRC de Bonaventure pour une soumission d'achat en commun de magnésium liquide et de ligne blanche et jaune.

**OUVERTURE POSTE CAMPING**  
**RÉSOLUTION NO 2020-23**

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité que le conseil ouvrira un poste au Camping Municipal.

**ADOPTION RÈGLEMENT 257**  
**RÉSOLUTION NO 2020-24**

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et appuyé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement le 257-2020, règlement concernant la circulation des motoneiges sur le Chemin du 3<sup>ième</sup> Rang.

**ENTRETIEN DU BUREAU MUNICIPAL**  
**RÉSOLUTION NO 2020-25**

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et appuyé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que le conseil va effectuer des réparations au bureau municipal.

**VOIRIE**

**PERIODE DE QUESTIONS**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Linda Roussy que la séance soit levée à 19h 23.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

  
Maire

  
Directrice générale



N° de résolution  
ou annotation

